

DEPARTEMENT DU FINISTERE
 ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 1^{er} octobre de l'An Deux Mille Vingt à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 25/09/2020, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 26

GRIJOL Christian, STEFANUTTI Isabelle, ABGUILLERM Christian, ANDASMAS Anissa, GUET François, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, MANNEVEAU Julie, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, LAOUENAN-LE LEC Françoise, POULMARC'H Bertrand, DREANO Christelle, GUILLEMOT André, JAFFRY Bernard, TANGUY Christine, TUPIN Hugues, CROM Florence.

Pouvoirs : CLEMENT Isabelle, pouvoirs à Jocelyne POITEVIN

Secrétaire de séance : Marc RAHER

Projet Délibération N° DE 59-2020
Objet : Admission en non-valeur – Budgets Douarnenez Communauté
Rapporteur : Philippe AUDURIER

Le trésorier a transmis à Douarnenez Communauté 6 listes de créances admises en non valeurs pour lesquelles toutes les voies de recours ont été épuisées et 3 listes de créances éteintes pour lesquelles une décision de justice a été actée.

Dès lors, il sollicite l'effacement des titres émis au nom des débiteurs figurants sur les différentes listes et budgets inscrits dans le tableau ci-dessous.

En fonction de leur nature, les admissions en non valeurs seront imputées sur le compte 6541 « Créances admises en non valeurs » ou sur le compte 6542 « Créances éteintes ».

LISTES NON VALEURS DOUARNENEZ COMMUNAUTE 1^{er} semestre 2020

N° DE LISTE	MONTANT	MANDAT A EMETTRE AU COMPTE	BP	OM	DEVELOPPEMENT ECO	SPANC	EAU	ASS
4133890815	12 343,43	6541		12 343,43				
4124660215	273,54	6541		273,54				
4227610515	237,30	6541			237,30			
4133290515	6 473,39	6541					6 473,39	
4134080515	4 666,64	6541						4 666,64
3438511115	3 083,17	6542		3 083,17				
4396580215	179,63	6542	179,63					
4394790215	2 275,27	6542					2 275,27	
4394810215	2 486,05	6542						2 486,05
TOTAL	32 018,42		179,63	15 700,14	237,30	-00	8 748,66	7 152,69

Vu l'avis favorable de la commission finances du 15 septembre 2020,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 21 septembre 2020,

Il est proposé :

- **D'approuver les admissions en non-valeur pour les différents budgets et de procéder aux écritures comptables conformément au tableau présenté ci-dessus.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 1^{er} octobre 2020
Le Président,
Philippe AUDURIER

